

EAU ET AGRICULTURE :

PÉRENNISER LES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

*Journée technique d'information et d'échanges
Mardi 12 janvier 2016 à Brégnier-Cordon (01)*



ACTES DE LA JOURNÉE



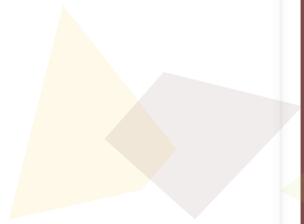
en partenariat avec :



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRA@RIVIERERHONEALPES.ORG
WWW.RIVIERERHONEALPES.ORG





SOMMAIRE

	PAGE
SOMMAIRE	3
CONTEXTE DE LA JOURNÉE	4
PROGRAMME DE LA JOURNÉE	5
- CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION PUBLIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	6
- DIAGNOSTICS TRIPLE PERFORMANCE DANS LA LOIRE	8
- DES DIAGNOSTICS EN ZONES DE CAPTAGES PRIORITAIRES AU SERVICE DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS AGRICOLES	10
- LES DIAGNOSTICS DE CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	12
- LES GIEE OU COMMENT IMPULSER DES DYNAMIQUES COLLECTIVES ENVIRONNEMENTALES ET ÉCONOMIQUES	14
- SYNTHÈSE DE DIFFÉRENTES MÉTHODES DE DIAGNOSTICS RÉALISÉES EN RHÔNE-ALPES	16
LISTE DES PARTICIPANTS	17

PÉRÉNISER LES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Différentes démarches territoriales visent à réduire les pressions agricoles sur l'environnement et à maintenir les pratiques favorables. Ces dynamiques sont encouragées par les SDAGE et par le programme de développement rural (PDR). L'une des priorités de ce dernier consiste à restaurer, à préserver et à renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie en faveur de la biodiversité et des paysages, de la qualité de l'eau, de la qualité des sols et de la maîtrise de l'érosion. Par exemple, les Programmes Agri-Environnementaux et Climatiques, les démarches captage Grenelle ou encore les démarches Bio et Eau, visent à pérenniser les bonnes pratiques au-delà des mobilisations contractuelles à court terme.

Dans ce contexte, on assiste au développement de conseils et diagnostics individuels dans le cadre de démarches collectives autour desquels il paraît utile de capitaliser.

Afin de mutualiser ces expériences, l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne a organisé le 12 janvier dernier une journée technique d'information et d'échanges à Brégnier-Cordon. 51 personnes étaient présentes pour réfléchir aux démarches territoriales visant à améliorer les pratiques agricoles, et notamment aux conditions de réussite des diagnostics d'exploitations.

Objectifs

- > Rappeler le contexte et les objectifs de l'intervention publique dans le développement durable des exploitations agricoles.
- > Présenter différents types de diagnostics et échanger sur les méthodologies. Il sera proposé de compiler un recueil de cahiers des charges ou de diagnostics quelques semaines après la journée.
- > Dégager les conditions de réussite pour réaliser des diagnostics triple performance (économique, sociale et environnementale).
- > Réfléchir au travail avec les filières pour orienter les diagnostics et accompagner les exploitations dans des conduites de changement durable.

Publics

Techniciens des structures de bassin versant et des EPCI à fiscalité propre, exploitants de barrages et gestionnaires de digues, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, chercheurs.



© Frédéric AUGIER

PROGRAMME

9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION PUBLIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

> *Héloïse GRIMBERT - Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze et administratrice de l'ARRA*

10H30 SYNTHÈSE DE DIFFÉRENTES MÉTHODES DE DIAGNOSTICS RÉALISÉES EN RHÔNE-ALPES

En petits groupes, les participants partageront des méthodes de diagnostics en détaillant leurs atouts et leurs faiblesses, pour dégager des éléments d'aide à la décision de type : quels diagnostics, pour quoi faire, dans quel contexte, et notamment les conditions de réussite pour des diagnostics « haut du panier » triple performance.

12H30 DÉJEUNER

14H00 DIAGNOSTICS TRIPLE PERFORMANCE DANS LA LOIRE

> *Frédéric MARTEIL - SYMILAV*

14H45 DES DIAGNOSTICS EN ZONES DE CAPTAGES PRIORITAIRES AU SERVICE DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS AGRICOLES

> *Loïc PAQUIER & Fabien CHAUFOURNIER - Métropole de Lyon & Laurent BOUCHET - Bureau d'études ENVILYS*

15H30 LES DIAGNOSTICS DE CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

> *Antoine BERRY - ADABIO*

16H15 LES GIEE OU COMMENT IMPULSER DES DYNAMIQUES COLLECTIVES ENVIRONNEMENTALES ET ÉCONOMIQUES

> *Élise LEAL- SCARA & Bruno GENIN - GIE de la Varèze*

17H00 FIN DE JOURNÉE

CADRE D'INTERVENTION : LE PDR ET LE SDAGE

» HÉLOÏSE GRIMBERT – SYNDICAT DE LA REYSSOUZE

Les diagnostics d'exploitation agricoles sont des outils techniques permettant d'évaluer un système d'exploitation, mais d'un point de vue réglementaire, leur réalisation conditionne le versement d'aides. Tour d'horizon du contexte réglementaire.

Le Programme de Développement Rural (PDR) est le document de référence pour la mise en œuvre des aides du développement rural en région. Un des objectifs principaux du PDR Rhône-Alpes est de développer des pratiques respectueuses de l'environnement et d'atteindre notamment 10% de la surface agricole utile rhônalpine en agriculture biologique et 12% en bonnes pratiques agro-environnementales.

Le PDR est décliné en 14 mesures dont 3 sont liées aux démarches intéressant les bonnes pratiques environnementales :

- Mesure 4 : triple performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles
- Mesure 8 : plantation et entretien de systèmes agroforestiers
- Mesure 10 : agroenvironnement



© SMB Véore

Le PDR prévoit la mise en œuvre de Programmes Agroenvironnementaux et climatiques (PAEC). Il s'agit d'un projet circonscrit sur un territoire défini selon le ou les enjeux environnementaux présents et porté par un opérateur agroenvironnemental s'assurant de la triple dimension agricole, environnementale et socio-territoriale.

L'opérateur agroenvironnemental construit son projet en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire : des représentants des agriculteurs et du développement agricole, les organismes de défense de l'environnement, les collectivités locales, les représentants des filières locales...

Cela doit permettre d'aboutir à quatre éléments partagés par tous :

- un diagnostic qui reprend les enjeux du territoire, les pratiques agricoles présentes et les actions déjà conduites localement
- le contenu des MAEC (système et/ou unitaires) et leurs combinaisons possibles à mettre en œuvre sur le territoire compte tenu des enjeux identifiés, ainsi que les actions complémentaires éventuellement nécessaires pour leur réussite
- les objectifs de souscription visés par le projet
- les perspectives au-delà des 5 années d'engagement (mesures complémentaires)

Compte tenu des caractéristiques du PAEC et des responsabilités attendues par la Région et l'Europe, les structures à privilégier pour être opérateur sont plutôt des collectivités territoriales, mais d'autres organismes (développement agricole) ou acteurs économiques (comme des coopératives), porteurs localement de dynamiques collectives agricoles et/ou environnementales, peuvent également être reconnus comme opérateur d'un PAEC.

Dans le cadre des PAEC sont choisies des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC). Parmi elles, on trouve les MAEC système (herbagers et/ou pastoraux, polyculture-élevage, herbivores et monogastriques, grandes cultures) et les MAEC engagement unitaire. La réalisation d'un diagnostic d'exploitation agricole est une condition d'éligibilité aux MAEC système.

Les MAEC engagent les agriculteurs pendant 5 ans, mais des mesures complémentaires sont prévues pour assurer le changement de pratiques dans le temps. Ces actions complémentaires peuvent consister en des suivis annuels, des formations d'agriculteurs, des journées de démonstration ou encore à aider à l'achat de matériel.

Les PAEC peuvent par ailleurs s'articuler avec d'autres actions de développement local du territoire : plans pastoraux territoriaux, programme bio et eau, captage prioritaires, PSADER, LEADER...



© J-M BONE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à travers le Programme de Mesure (PDM) apporte également un cadre aux pratiques agricoles en lien avec la gestion de l'eau, en fixant notamment des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau.

Le diagnostic d'exploitation agricole est un support nécessaire pour impulser le changement de pratiques. Ce diagnostic peut être réalisé en interne par un EPCI à fiscalité propre ou non ou externalisé à un bureau d'étude ou à une chambre d'agriculture. Il n'existe pas de méthodologie unique, mais les financeurs demandent toutefois le respect d'un cahier des charges. Les exigences sont différentes d'une Agence de l'Eau à l'autre.

Pour en savoir plus :

- Héloïse GRIMBERT - heloise.grimberty@syndicat-reyssouze.fr
- Site d'information sur le PDR et le FEADER : www.europe-en-rhonealpes.eu/1211-vie-du-feader.htm



© ARRA²

LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS TRIPLE PERFORMANCE DANS LA LOIRE

» **FRED MARTEIL** – Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise et de ses affluents

Situés dans la Loire, le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise et de ses affluents (SIMA Coise) et le Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV) travaillent sur deux bassins versants voisins aux problématiques relativement similaires depuis plusieurs années et ont dans ce contexte construit un partenariat solide.

Le diagnostic IDEA triple performance est un outil d'animation qui permet d'analyser, de comprendre et d'évoluer vers plus d'autonomie et plus de durabilité. C'est également un outil de réflexion et d'apprentissage qui montre les faiblesses techniques et les voies d'amélioration, constituant également un outil d'aide à la décision.



Réalisation d'un diagnostic agricole

Le diagnostic se fait en plusieurs étapes suivant plusieurs objectifs :

- Évaluer à la parcelle et/ou à l'ilot de parcelles les risques de pollutions diffuses
- Évaluer au siège d'exploitation et/ou aux bâtiments d'exploitation les risques de pollutions ponctuelles
- Conseiller et sensibiliser l'agriculteur sur la gestion des intrants et à l'intérêt de certaines pratiques
- Déterminer un plan d'actions à mettre en œuvre pour limiter ces risques
- Aider l'agriculteur à mesurer la durabilité de son système d'exploitation et se positionner par rapport à un groupe.

Le bureau d'études SCE a travaillé avec le SYMILAV et le SIMA Coise au développement de la Méthode IDEA en élaborant une méthode de diagnostic s'appuyant sur la durabilité de l'exploitation agricole, renforcée avec les exigences d'évaluation de l'impact de l'exploitation sur les milieux aquatiques, les phénomènes d'érosion et la biodiversité. Le diagnostic donne lieu à des propositions et recommandations techniques et pratiques, ainsi qu'à des propositions d'engagements de MAEC.



©Maxime CHATEAUVIEUX

Cette approche globale, centrée sur les exploitations vise à évaluer la durabilité agricole et l'animation territoriale. Le diagnostic est en premier lieu réalisé pour l'agriculteur, il constitue un véritable outil d'aide à la décision, et s'inscrit dans un processus d'animation locale, s'appuyant sur le volontariat des exploitants. Dans cette démarche, les principes de l'agriculture durable ont été posés comme relevant de trois niveaux d'exigence ou dimensions : la viabilité économique, l'innocuité environnementale et l'équité sociale.

Les atouts de la méthode IDEA sont multiples. Elle permet une approche globale du système d'exploitation et une évaluation de sa durabilité. Cette méthode est d'autant plus efficace qu'elle a déjà été mise en œuvre, éprouvée et améliorée chaque année pour répondre aux besoins et aux attentes des exploitants agricoles. Par ailleurs, cette méthode IDEA a été validée par le ministère, l'agence de l'Eau et est libre de droit. Elle répond donc aux exigences des institutions et également aux attentes des maîtres d'ouvrage.

LE COÛT DES DIAGNOSTICS

Le diagnostic est le plus souvent gratuit pour l'exploitant. Il coûte entre 1850 € et 2000 €, avec un résiduel à financer généralement pris en charge par la collectivité. Le reste à charge peut être parfois supporté par l'exploitant.

Les nuances à apporter à cette méthode se trouvent principalement dans le coût du diagnostic relativement élevé (1850 euros à 2000 € et la durée de la procédure concernant la phase de quête qui peut s'avérer longue (jusqu'à 1 journée de terrain), ainsi qu'à la technicité du diagnostiqueur sur des champs transversaux (principalement d'analyses agronomique et économique). Pour finir, cette démarche nécessite l'adhésion de l'exploitant agricole qui n'est pas toujours facile à obtenir. Cependant si ces conditions sont réunies, cet outil de diagnostic associé à une animation technique locale constitue un véritable levier vers le changement et l'adaptation des pratiques.

Pour en savoir plus :

- Fred MARTEIL - Fred.marteil@lignonduforez.fr
- Site du SYMILAV : www.lignonduforez.fr/index.php

Exemples de cahiers des charges ou de diagnostics d'exploitation anonymés :

https://drive.google.com/drive/folders/OBwwUdTCgjG_hWmpiMUILSzfHR1E?usp=sharing

DES DIAGNOSTICS EN ZONES DE CAPTAGES PRIORITAIRES AU SERVICE DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS AGRICOLES

» LOÏC PAQUIER ET FABIEN CHAUFOURNIER, MÉTROPOLE DE LYON ET LAURENT BOUCHET, ENVILYS

Sur la nappe Est Lyonnais, 7 captages classés prioritaires sont gérés par 3 maîtres d'ouvrage : l'ASLI (Association Syndicale du Lotissement Industriel de Vénissieux), la Métropole du Grand Lyon et le SIEPEL (Syndicat Intercommunal en Eau Potable de l'Est Lyonnais), sous la coordination de la métropole du Grand Lyon. Cela concerne environ 1,4 million d'usagers.

Sur ce territoire, il a été constaté une dégradation des eaux brutes (nitrates + phytosanitaires). Dans ce contexte et dans le cadre du SAGE de l'Est Lyonnais, un diagnostic agricole a été réalisé en 2011 qui a donné lieu en 2012 à deux arrêtés préfectoraux (délimitation des zones de protection et programme d'action avec contenu et indicateurs de réussite).

En 2013, les maîtres d'ouvrage ont passé une convention et un marché a été lancé pour une animation agricole. Le bureau d'étude Envylis a remporté le marché.

À partir de 2013 ont été réalisés les premiers diagnostics individuels.

MÉTHODE UTILISÉE

Le bureau d'étude est parti sur des diagnostics socio-territoriaux inspirés de la méthode IDEA.

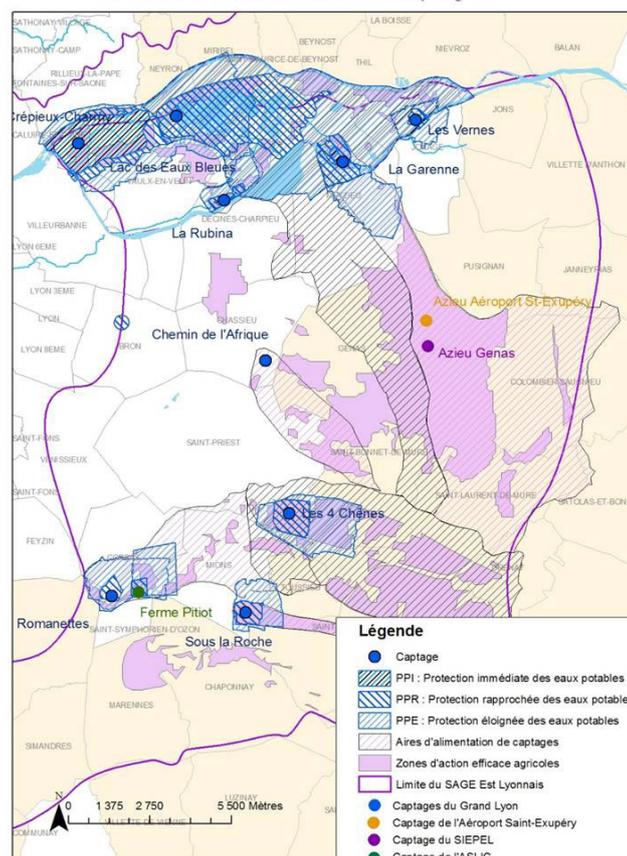
La première étape est de déterminer les caractéristiques et le fonctionnement de l'exploitation. Quels sont les freins et leviers de l'exploitation ? Quelle est la stratégie de l'agriculteur ?

La deuxième étape consiste à faire le diagnostic agro-environnemental. Quels sont les risques potentiels (rotation des cultures, volet phytosanitaire, volet fertilisation...)?

La dernière étape vise à dresser un plan d'action individuel qui détaille des solutions pour limiter les risques de pollution et l'adhésion de l'agriculteur au plan d'action.

Cette méthode nécessite pour le bureau d'étude 2.5 jours de travail par diagnostic. Cela se divise généralement en deux rendez-vous où le prestataire n'a pas un rôle de contrôle et où les données sont confidentielles. Le bureau d'étude fait un bilan agro-environnemental sur l'exploitation et apporte un regard extérieur. Par ailleurs, les exploitants diagnostiqués ont la possibilité de faire un suivi à N+x.

Zones d'action efficace agricoles, périmètres de protection et aires d'alimentation des captages



Des diagnostics individuels sont sortis des enseignements collectifs.

Jusqu'en 2016, deux campagnes de diagnostics ont été mises en œuvre. Les 10 premiers diagnostics ont permis au bureau d'étude de valider la méthode et de faire ses preuves avec les exploitants référents. Une synthèse de la première campagne a été réalisée et a permis d'ajuster le plan d'action et de mieux structurer la commission agricole. Suite à la deuxième campagne de diagnostics, la question des PAEC a pu être abordée.

48 diagnostics individuels d'exploitation ont été réalisés sur ces deux campagnes et des enseignements ont pu en être tirés. Tout d'abord, le territoire est en partie géré par des exploitants techniques qui ont de bonnes pratiques agro-environnementales (60% des exploitants). Les exploitants sont pour la plupart ouverts et prêts à aller plus loin. Des marges de manœuvre sont réelles et existent chez les 40% restant. Des données ont été recueillies concernant les risques perçus par les agriculteurs. Ces éléments ont été mis à disposition de la commission agricole et ont donné lieu à des plans d'actions individuels et collectifs.

Cette démarche de diagnostic et des actions qui peuvent en découler se fait en co-construction avec d'autres partenaires que sont 2 coopératives, 2 négoce, la Chambre d'agriculture du Rhône et l'ARDAB.

BILAN DE LA DÉMARCHE

Le diagnostic d'exploitation est un outil bien perçu par les exploitants qui permet de mettre en valeur des pratiques qui ont une bonne performance technico-environnementale. Cet outil permet également de faire remonter des projets et des attentes même chez des exploitants très avancés techniquement et de poser des références solides et de bien caler les actions nécessaires sur les situations à risque. Par ailleurs, la réalisation des diagnostics facilite les échanges et le dialogue territorial.

Toutefois, certains agriculteurs n'accepteront jamais de réaliser un tel diagnostic. Dès lors, il faut trouver une nouvelle manière de les sensibiliser. Ce n'est qu'un outil qui a de la valeur au sein d'un processus global d'animation. Ce ne doit pas être une finalité.

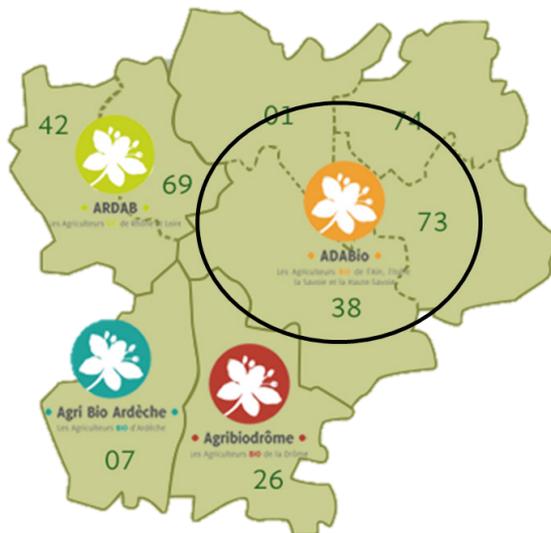
Pour en savoir plus :

- Loïc PAQUIER - lpaquier@grandlyon.com
- Fabien CHAUFOURNIER - fchaufournier@grandlyon.com

LES DIAGNOSTICS DE CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

» ANTOINE BERRY, ADABio

L'ADABio et le réseau CORABIO (devenu la FRAB AURA depuis mai 2016) ont pour mission de promouvoir l'Agriculture Biologique (AB) auprès du monde agricole et des prescripteurs, de favoriser le développement et la pérennisation de l'AB, de promouvoir la consommation de produits bio auprès du grand public (Foire, FAAP, événements) et des restaurants collectifs et commerciaux (sensibilisation des cuisiniers et des gestionnaires et accompagnement) et de représenter les agriculteurs bio auprès des pouvoirs publics. Dans ce contexte, l'ADABio propose aux agriculteurs conventionnels des diagnostics de conversion à l'Agriculture Biologique.



Ce diagnostic est destiné aux agriculteurs installés qui se posent la question de la faisabilité technico-économique d'une conversion de leurs productions à l'AB. Il permet de donner un avis objectif, un positionnement par rapport au cahier des charges AB.

Ce diagnostic se fait en binôme Groupement d'Agriculteurs Biologiques (GAB)/Chambre d'agriculture

Le diagnostic se fait en trois étapes :

- 1) Analyse technique et économique du fonctionnement de l'exploitation (productions animales et végétales, débouchés et type de valorisation, conditions pédoclimatiques et contexte local, motivations et objectifs de l'exploitant) réalisée après une rencontre de l'agriculteur sur sa ferme permettant de présenter les cahiers des charges AB et de collecter l'ensemble des données économiques et des caractéristiques techniques de l'exploitation.
- 2) Proposition de système de production en AB (compatible avec le cahier des charges AB, intégrant les contraintes et atouts de l'exploitation et respectant les souhaits et la technicité de l'exploitant).
- 3) Simulation économique de la conversion (durant les années de conversion et en régime de croisière, en tenant compte des possibilités de valorisation des produits et en intégrant les soutiens publics à l'AB).

Une restitution est ensuite faite à l'exploitant afin de lui présenter les résultats du diagnostic et les simulations de la conversion.

Ce diagnostic coûte entre 300 et 600€ HT.



©J-M BONE

Le diagnostic de conversion est un outil d'aide à la décision qui permet d'avoir une photographie de la ferme (niveau technique, économique et humain) et qui met en lumière les changements qui s'avéreraient nécessaires en cas de conversion à l'AB. Il permet également de donner à l'agriculteur une meilleure visibilité de ce qu'est l'AB en levant les barrières et les idées reçues au niveau technique et économique) et apporte plus de sécurité en cas de passage en Bio en anticipant les adaptations techniques et économiques à mettre en œuvre.



©Syndicat de la Reyssouze

Pour en savoir plus :

- ADABIO - contact@adabio.com
- Site web Corabio : www.corabio.org/

LES GIEE OU COMMENT IMPULSER DES DYNAMIQUES COLLECTIVES ENVIRONNEMENTALES ET ÉCONOMIQUES

» ELISE LEAL, SCARA ET BRUNO GENIN, GIE DE LA VARÈZE

Un Groupement d'intérêt économique (GIE) est le regroupement d'entreprises préexistantes dont le but est de «faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité ; [ce but] n'est pas de réaliser des bénéfices pour lui-même» (alinéa 2 de l'article L. 251-1 du Code de commerce).

La labellisation « Groupements d'intérêt économique et environnemental » (GIEE) permet une reconnaissance officielle par l'État de l'engagement collectif d'agriculteurs dans la modification ou la consolidation de leurs pratiques en visant une performance économique, environnementale et sociale.

Le GIEE de la Varèze est né en juin 2011 de la volonté de 6 exploitants de prolonger leurs initiatives individuelles et de formaliser leurs échanges afin de réduire leur impact sur la ressource en eau.



Réalisation d'un diagnostic agricole © Syndicat Rivière des 4 Vallées

Le GIE regroupe 60% des exploitations et 52% de la surface agricole utile (SAU) totale des communes concernées par le projet. Son action a donc un impact significatif sur la ressource en eau.

En 2009, les cultures céréalières et oléagineuses du GIE occupent 95% de l'assolement. Les itinéraires de production nécessitent une forte utilisation d'intrants, de mécanisation. Ils génèrent par ailleurs des conséquences sur la qualité de la ressource eau, ainsi qu'une importante érosion des sols. La réalisation d'un diagnostic de territoire confirme les limites du système.

L'intérêt de ce groupement est de mutualiser les achats de matériel et d'organiser l'acquisition de compétences nouvelles.

Dans le cadre du GIEE, les agriculteurs peuvent activer les MAET soit 147 112€ sur 5 ans pour les grandes cultures et pour le maraîchage.

Les coûts de diagnostic, de formation et de suivi ont bénéficié d'une aide de 50% de la part de l'Agence de l'Eau RMC. Les investissements matériels (station phytosanitaire et matériels de désherbage mécanique) ont été subventionnés à hauteur de 80% pour l'Agence de l'Eau RMC et le FEADER.



ARRA²

Le GIEE est engagé au sein de l'Association AGORA, qui vise à promouvoir l'agro-écologie en Rhône-Alpes-Auvergne.

Le GIEE est accompagné par le bureau d'étude SCARA, spécialisé en agro-écologie, à l'échelle de l'exploitation et des territoires.

Pour en savoir plus :

- Elise LEAL - Elise.leal@scaraconseil.fr
- Site web du bureau d'étude SCARA : <http://scaraconseil.fr/actualites/>

SYNTHÈSE DE DIFFÉRENTES MÉTHODES DE DIAGNOSTICS RÉALISÉES EN RHÔNE-ALPES

Les participants se sont regroupés en ateliers avec pour objectif de partager des pratiques (type(s) de diagnostic et place dans la démarche) et de dégager les intérêts et limites des différentes manières de faire.

Les participants engagés dans un PAEC ont commencé par présenter la démarche de leur territoire et les différentes problématiques qu'ils rencontrent puis ils ont échangé sur des éléments qui leur semblaient incontournables lors de la réalisation des diagnostics.

Plusieurs niveaux de diagnostic existent. Selon les objectifs du territoire (contexte, historique, trajectoire, mesures ciblées), la contractualisation de MAEC peut relever d'un diagnostic basique ou d'un diagnostic triple performance (imposé ou seulement conseillé).

» CHOIX DE LA MÉTHODE DE DIAGNOSTIC

Il ressort des différents ateliers que le déclenchement du diagnostic doit se faire une fois que l'on est sûr de la méthode et cela nécessite du dialogue et de l'échange avec l'exploitant pour cibler ses objectifs et caractériser l'exploitation.

La nature du diagnostic dépend des objectifs du territoire et des caractéristiques des exploitations. Un diagnostic global permet d'identifier les particularités de la filière et d'initier une réflexion.



Participants regroupés en ateliers - ARRA²

» RELATION DIAGNOSTIQUEUR/EXPLOITANT

Il est nécessaire de bien communiquer avec l'exploitant pour expliquer les finalités du diagnostic et justifier de la démarche. Avant même de choisir un type de diagnostic, il est important de rencontrer de manière informelle l'agriculteur pour anticiper ses besoins et proposer quelque chose d'adapté : mesures parcellaires ou mesures systèmes par exemple.

Dans la perspective de la conduite du changement durable, le diagnostic est un outil qui doit s'inscrire dans un processus qui relève plus globalement de la notion d'accompagnement, y compris dans les démarches évaluatives. La dynamique doit vivre même quand le diagnostiqueur sera parti.

Quand on souhaite se lancer dans un diagnostic triple performance qui comprend à la fois un volet socio-territorial, environnemental et économique, les propositions qui en ressortent génèrent souvent des confrontations d'analyse entre le diagnostiqueur et l'exploitant. Dans ce cas, la neutralité est un plus en matière de confiance. Il est également important de bien expliquer à l'exploitant à qui et à quoi vont servir les diagnostics, et de préciser ce qui restera confidentiel ou non. La posture/position du diagnostiqueur est très importante. La dimension de conseiller technique est utile, mais pas suffisante. Il est nécessaire de former les diagnostiqueurs à l'accompagnement à la conduite du changement.

Le diagnostiqueur doit laisser l'agriculteur au centre de la décision. L'exploitant doit pouvoir faire une analyse critique des préconisations et les solutions doivent être coconstruites. Cela peut se faire par le biais des collectifs d'agriculteurs.

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
Frédéric AUGIER	SMAGGA	69530 BRIGNAIS	04 72 31 90 80	faugier@smagga-syseg.com
Florian BARALON	Collectif de l'Agroécologie	01340 JAYAT		florian.baralon@collectif-agroecologie.fr
Florent BERARD	CISALB	73001 CHAMBÉRY	04 79 70 64 64	florent.berard@cisalb.fr
Antoine BERRY	ADAbio	01250 CEYZERIAT	04 74 30 69 92	contact@adabio.com
Julien BIGUE	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 48 08 98	julien.bigue@riviererhonealpes.org
Yannick BOISSIEUX	SRTC	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	yannickb-srtc@orange.fr
Laurent BOUCHET	ENVILYS	34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE	04 99 92 24 50	laurent.bouchet@envilys.com
Marie-Thérèse BOUCHOT	CFPPA - Rhône-Alpes	71120 CHAROLLES	03 85 24 00 80	marie-therese.bouchot@educagri.fr
Solenn CHAUDET	Porte de l'Isère Environnement	38090 VILLEFONTAINE	04 74 95 71 21	solenn.chaudet@apie-asso.net
Fabien CHAUFURNIER	Métropole de Lyon	69399 LYON Cedex 03	04 78 95 89 80	fchaufournier@grandlyon.com
Elise CHEVALIER	CC du Val de Drôme	26400 CREST Cedex	06 73 90 26 85	echevalier@val-de-drome.com
David CINIER	SMABB	38110 LA TOUR DU PIN	04 74 83 34 55	david.cinier@smabb.fr
Bertille CLAVEL	Région Rhône-Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	bclavel@rhonealpes.fr
Robin COLLOMBET	Collectif de l'Agroécologie	69453 LYON CEDEX 06	04 26 28 66 18	robin.collobet@collectif-agroecologie.fr
Marc COSSIN	AFEC SARL	74290 MENTHON ST BERNARD	04 50 60 82 07	marc-cossin@orange.fr
Mireille DELAHAYE	PNRV	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 43	mireille.delahaye@pnr-vercors.fr
Christien DREVET	Bièvre Liers Environnement	38260 LA COTE SAINT ANDRE	04 76 55 96 31	mchdrevet@orange.fr
Alexandre DUPONT	SICALA	43000 LE PUY EN VELAY	04 71 04 16 41	alexandre.dupont@sicalahauteloire.org
Sarah DUVOCHEL	SICALA	43000 LE PUY EN VELAY	04 71 04 16 41	sarah.duvochel@sicalahauteloire.org
Nicolas FRUIET	Studeis	71000 MÂCON	03 85 38 57 35	fruiet@studeis.fr
Elisabeth GALLIEN	Région Rhône-Alpes	38110 LA TOUR DU PIN	04 26 73 64 11	elisabeth.gallien750@orange.fr
Philippe GARAT	SCE	64200 BASSUSSARRY	05 59 70 33 61	philippe.garat@sce.fr
Yvan GAUTRONNEAU	CT BRD	38510 SERMERIEU	04 74 92 45 35	y.gautronneau@orange.fr
Bruno GENIN	GIE VARESE		06 65 24 50 82	elise.leal@scaraconseil.fr
Héloïse GRIMBERT	SBVR	01340 MONTREVEL EN BRESSE	04 74 25 66 65	heloise.sbrv@orange.fr
Marie-Pénélope GUILLET	SYMASOL	74550 PERRIGNIER	04 50 72 52 04	guillet.symasol@orange.fr
Raphaëlle HOUIN	CC Les Vallons de la Tour	38353 LA TOUR DE PIN CEDEX	04 74 97 05 79	Raphaelle.HOUIN@lesvallonsdelatour.fr
Cécile HUBERT	CC entre Nièvre et Forêt	58700 PREMERY	06 87 80 32 08	hubertceclie@hotmail.fr
Sébastien JOBERT	SEPIA Conseils	38160 SAINT-ROMANS	06 33 04 19 09	sjobert.sepia@gmail.com
Justine LAGREVOL	SIMA Coise	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	j.lagrevol@sima-coise.fr
Mélanie LALUC	BURGEAP	69425 LYON DEDEX 03	04 37 91 20 56	m.laluc@burgeap.fr
Lydia LAURENT	CC de l'Ouest Rhodanien	38090 VILLEFONTAINE	04 74 95 71 21	lydia.laurent@c-or.fr
Mathieu LAVEAU	CAPI	38081 L'ISLE D'ABEAU	06 88 07 71 46	mlaveau@capi38.fr
Samuel LAVIEILLE	Avenir Dombes Saone	01480 JASSANS RIOTTIER	04 74 09 84 27	s.lavielle@avenir-dombes-saone.fr
Gaela LE BECHEC	SBVA	01150 BLYES	04 74 61 98 21	sbva-glebec@orange.fr
Elise LEAL	SCARA	69100 VILLEURBANNE	06 65 24 50 82	elise.leal@scaraconseil.fr
Pierre LÉBOUCHER	DREAL RA	69006 LYON CEDEX 06	04 26 28 66 18	pierre.leboucher@developpement-durable.gouv.fr
Frédéric MARTEIL	SYMILAV	42600 SAVIGNEUX	04 77 58 03 71	fred.marteil@lignonduforez.fr
Laurent MONROZIES	SCE	31400 TOULOUSE	05 67 34 04 40	laurent.monrozies@sce.fr
Eric NIGAY	CFPPA - Rhône-Alpes	71120 CHAROLLES	03 85 24 00 80	eric.nigay@educagri.fr
Audrey PAGANO	AVENIR	38120 SAINT-ÉGRÈVE	04 76 48 24 49	audrey.pagano@cen-isere.org
Loïc PAQUIER	Métropole de Lyon	69399 LYON Cedex 03	04 78 95 89 80	lpaquier@grandlyon.com
Caroline PAYMAL	SIMOLY	69590 POMEYS	04 78 19 01 04	caroline.paymal@simoly.fr
Charlotte PENEL	RIV4VAL	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 73 08	riv4val@orange.fr
Nathalie PERRIN	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 48 08 98	arra@riviererhonealpes.org
Loïc RASPAIL	CC de l'Isle Crémieu	38460 VILLEMORIEU	06 71 58 26 98	natura2000@cc-isle-cremieu.fr
Chloé RENOARD	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 48 08 98	chloe.renouard@riviererhonealpes.org
Nicolas ROUSSEL	Creusot-Montceau	71203 LE CREUSOT Cedex	03 85 67 58 09	nicolas.rousseau@creusot-montceau.org
Margaux SABOURIN	Collectif pour l'Agroécologie	01340 JAYAT		margaux.sabournin@collectif-agroecologie.fr
Alix SAVINE	Conseil Départemental de l'Isère	38200 VIENNE	04 74 87 93 60	alix.savine@isere.fr
Eric SOULLIAERT	PROFILS ETUDES	74000 ANNECY	04 50 67 93 33	eric.soulliaert@profilsetudes.fr
Anne-Fleur VAILLANT (GRAND)	SYRIBT	69593 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88	annefleur.grand@syribt.fr

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne est un réseau d'acteurs pour la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau qui rassemble plus de 1 000 professionnels afin de favoriser les échanges et mutualiser les expériences.

Pour répondre aux besoins de ses adhérents, l'ARRA² organise régulièrement des journées techniques d'information et d'échange.

Ces actes proposent une synthèse de la journée « Péréner les bonnes pratiques environnementales des exploitations agricoles » organisée le 12 janvier 2016 à Brégnier Cordon (01).



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRA@RIVIERERHONEALPES.ORG
WWW.RIVIERERHONEALPES.ORG